

YACHT CLUB DE GRANVILLE

# **AVIS DE COURSE** **TOUR DE CHAUSEY ET TROPHEE JEAN-LOUIS** **MONNERON 2024** **LES 22 ET 23 JUIN**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## **Préambule**

### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## **1 REGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 - les règlements fédéraux.

## **2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard le 21/06 au Yacht Club de Granville et seront publiées sur le site web <https://tourdechausey.fr>
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

## **3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://tourdechausey.fr>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation ou équivalent.  
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.  
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap OSIRIS HABITABLE OU MULTI 2000

### 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

#### 4.3.1

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### 4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

#### 4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à YACHT CLUB DE GRANVILLE – Port de Herel – BP 317 50400 GRANVILLE

#### 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://tourdechausey.fr>

#### 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

#### 4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées dans la limite des places disponibles (voir droits d'inscription ci-dessous)

#### 4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 60 bateaux maximum

### 5 DROITS A PAYER

#### 5.1 Les droits sont les suivants :

Class	Droits d'inscription jusqu'au 15/06/2024	Droits après le 15/06
OSIRIS HABITABLE 9 M ET PLUS	85,00 €	100,00 €
OSIRIS HABITABLE – DE 9M ou Moins de 4 équipiers – MULTI 2000, Muscadets, Corsaires, j 80 ....	65,00 €	80,00 €

### 6 PUBLICITE

#### 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES : n/a

### 8 PROGRAMME

#### 8.1 Confirmation d'inscription : le vendredi 21/06 de 17 :00 à 19 :30 et le samedi 22 de 08 :30 à 09 :30

**SAMEDI 22 JUIN : LE TOUR DE CHAUSEY : 1 ou 2 courses côtières Briefing 09 :30 au Yacht Club. Buffet des équipages à partir de 20 :30**

**DIMANCHE 23 JUIN : TROPHEE JEAN-LOUIS MONNERON, Briefing 10 :00**

- 8.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : A tout moment avant le départ ou sur l'eau hors course.
- 8.3** Jours de course :  
- TOUR DE CHAUSEY : le 22 juin 2024, 1<sup>er</sup> signal d'avertissement 10 :30  
- TROPHEE JEAN-LOUIS MONNERON : le 23 juin, 1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 11 :00
- 8.4** Nombre de courses : n/a
- 9** **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat OSIRIS
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 09 :00 le samedi 22 juin
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 10** **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : n/a**
- 11** **LIEU**
- 11.1** L'Annexe à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2** L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.
- 12** **LES PARCOURS**  
Les parcours seront des parcours côtiers de longueur adaptée à chaque groupe.
- 13** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
. Sans modification
- 14** **CLASSEMENT**
- 14.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
n/a
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **EMPLACEMENTS**  
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18** **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles

à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **21 PRIX**

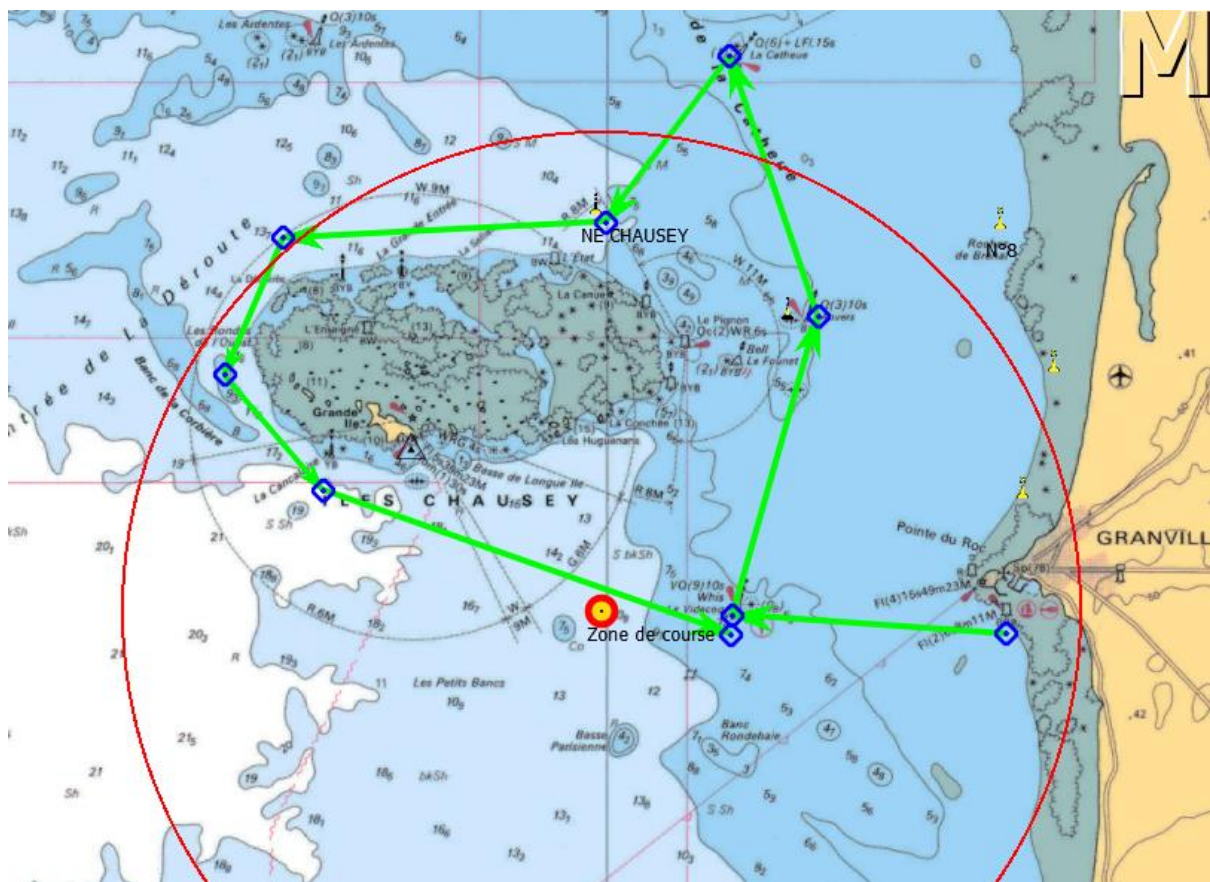
Les prix seront distribués comme suit : Le Trophée du Tour de Chausey sera attribué au gagnant du groupe le plus représenté, de nombreux lots seront attribués par tirage au sort. Le Trophée Jean-Louis Monneron sera attribué au gagnant des courses du Dimanche. Un classement général sera établi sur l'ensemble des deux journées et un prix sera attribué au vainqueur.

## **22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club de Granville :  
Ports de Herel – BP 317 -50400 GRANVILLE  
Téléphone : 02 33 50 04 25  
Mail : [yachtclub.granville@gmail.com](mailto:yachtclub.granville@gmail.com)  
Web <https://tourdechausey.fr>

## ANNEXE ZONE DE COURSE

(joindre si possible un extrait de carte)



ZONE DE COURSE ET EXEMPLE DE PARCOURS. LA LONGUEUR DES PARCOURS SERA ADAPTEE AUX GROUPES DE CLASSEMENTS ET A LA METEO.

LA ZONE DE DEPART SE SITUERA DANS LE SUD DE LA TOURELLE DU LOUP